

Conseil municipal

Séance du 23 avril 2014

Compte-rendu

Présents : Laurent Martin, Vincent Chantreau, Didier Chapoulie, Jean-Louis Chauliaguët, Gisèle Chevallier, Jacques Demeuzoy, Jean-Claude Foursac, Jean-Charles Mazeyrac, Catherine Perrot, Bernard Raffy, Isabelle Theron

Absents excusés : -

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter (20 h 30).

Exposé 1 : Vote du budget primitif

Ce budget global de **387.174 €** fait apparaître un budget de Fonctionnement de **297.605 €** et un budget d'Investissement de **89.541 €**.

Cette année, le budget global sera diminué de 19.017 €. Les dotations de l'Etat ont baissé (-9.531€). La capacité d'autofinancement de la Commune diminue de 20.000 €. A cela, il convient d'ajouter une dépense supplémentaire en fonctionnement de 45.000 € qui correspond à la dotation de compensation à verser au Grand Figeac au titre du transfert de toutes les voiries. Néanmoins, ce montant sera en partie compensé par des recettes à hauteur de 35.000€. En outre, le Grand Figeac propose d'effectuer des travaux sur les routes de la Commune à hauteur de 12.000 €.

La Conseil municipal propose de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune, néanmoins il est à prévoir que l'Etat augmentera sensiblement ses bases. Des économies seront donc nécessaires. Elles vont cibler prioritairement :

- les contrats France Telecom (qui ont été renégociés et permettront de réaliser une économie sur la téléphonie).
- les dépenses d'électricité vont également être réduites.
- une révision des tarifs du gîte, de la salle des fêtes
- une ré-négociation des taux d'emprunts

Tel que présenté ci-dessus, le budget primitif 2014 est soumis au vote du Conseil Municipal.

Il est adopté à l'unanimité.

A titre d'information pour le public, il est convenu qu'une séance publique serait organisée à la Salle des fêtes en mai afin de présenter et expliquer le budget aux administré(e)s. La date sera communiquée prochainement.

Exposé 2 : Désignation des membres et vote du budget primitif du CCAS / Budget Assainissement

Le budget du CCAS s'élève à : **2358 , 78 €**

La composition du conseil d'administration du CCAS est présentée et soumise au vote du Conseil :

Président : Laurent Martin

4 conseillers municipaux : Didier Chapoulie, Isabelle Théron, Jean-Louis Chauliaguet, Jean-Claude Foursac

4 personnes extérieures : Patrice Castagné, Geneviève Roucal, Marguerite Lalis, Eliette Chauliaguet.

Après avoir élu les membres du Conseil d'Administration, le budget est soumis au vote des conseillers du CCAS.

Le budget du CCAS est adopté à l'unanimité.

Le budget d'Assainissement est un budget de réserve qui sert au financement des travaux d'assainissement. Il est alimenté essentiellement par la taxe d'assainissement.

Il s'élève à : **66.697, 75 €**

Après débat, le budget Assainissement est adopté à l'unanimité.

Exposé 3 : Indemnité du Maire et des Adjoint

Le cadre indemnitaire du Maire (17% de l'indice 1015) ainsi que du premier Adjoint (6.6% de l'indice 1015) est **adopté à l'unanimité.**

Exposé 4 : Désignation des Conseillers au sein des organismes extérieurs

Il est procédé à l'élection des Conseillers pour siéger au sein des organismes partenaires de la Ville.

Après élection, la répartition suivante est établie :

Fédération électricité du Lot :

2 titulaires : Jacques Demeuzoy, Jean-Louis Chauliaguet

1 suppléant : Didier Chapoulie

Commission calamités agricoles :

Laurent Martin, Didier Chapoulie, Jean-Charles Mazeyrac, Vincent Chantreau

Centre communal d'action sociale (CCAS) :

Président : Laurent Martin

4 conseillers municipaux : Didier Chapoulie, Isabelle Théron, Jean-Louis Chauliaguet, Jean-Claude Foursac

4 personnes extérieures : Patrice Castagné, Geneviève Roucal, Marguerite Lalis, Eliette Chauliaguet

Syndicat mixte ramassage et traitement des ordures ménagères (SMIRTOM) :

1 titulaire : Didier Chapoulie

1 suppléant : Jean-Louis Chauliaguet

Adduction eau potable et protection incendie (AEPPI) :

2 titulaires : Didier Chapoulie, Jean-Charles Mazeyrac

1 suppléant : Laurent Martin

Commission des finances :

Tous les membres du Conseil municipal

Le Conseil municipal valide ces désignations à l'unanimité.

Exposé 5 : Indemnité du receveur municipal

Le taux qui fixe l'indemnité versée à notre comptable receveur municipal est fixé à 100% depuis de nombreuses années. **Il est reconduit à l'unanimité.**

Questions diverses :

Dossier scolaire : Gisèle Chevallier indique que la perte de la deuxième classe était prévisible car notre école était notée comme « sensible ». Sa notation était basse. En dépit des soutiens obtenus, la mobilisation des parents ainsi que des démarches effectuées auprès des organismes de tutelle, la suppression de la classe n'a pas pu être évitée.

Il est annoncé que l'étape suivante consisterait à :

- repenser l'actuel RPI
- organiser les activités périscolaires

Travaux/voiries : Jacques Demeuzoy, qui encadre l'équipe des cantonniers, a fait un inventaire du matériel mis à la disposition des cantonniers. Il a remplacé certaines machines qui permettront de gagner en efficacité.

Un inventaire des voies et des travaux nécessaires voire prioritaires a été fait.

Un planning des prochains travaux sera publié dans le prochain Flash Info.

Stade : Il est prévu d'organiser une séance avec les trois maires, les co-présidents et le responsable de l'équipe de football. Un premier bilan fait apparaître que les vestiaires sont sales et devront être désinfectés, que trois projecteurs doivent être remplacés. Les douches viennent d'être réparées.

Les abords du stade devront être propres pour le 24 mai 2014 car des officiels seront présents, la tâche sera confiée aux cantonniers.

Gîte : Il rapporte des fonds à la commune mais il est géré par une agence extérieure dont les commissions ont augmenté. Catherine Perrot est chargée de vérifier si nous pouvons optimiser la gestion de ce gîte. Quelques travaux seront nécessaires (puits, fosse septique, ramonage).

Salle des Fêtes : Jean-Claude Foursac estime qu'un grand nettoyage de la salle des fêtes est indispensable, il sera coûteux mais nécessaire. Les barillets vont être changés. Deux nouvelles personnes ont été approchées pour assurer le ménage à l'année.

Internet/Zone blanches :

ADSL : Cette connexion Internet qui utilise la ligne téléphonique pose problème pour les zones blanches qui en sont privées. Jean-Louis Chauviagnet et Mme Sylvie Bernardin travaillent sur ce dossier . Un questionnaire a été déposé dans les boîtes aux lettres afin mieux cerner les besoins des habitants.

Fibre optique : Une étude est en cours sur la fibre optique. Il faudra néanmoins faire une démarche plus officielle, donc émanant de la Mairie, pour se faire connaître et entrer dans les commissions du Grand Figeac et peut-être obtenir de financements.

Tourisme et Patrimoine : Vincent Chantreau et Isabelle Theron ont rencontré Monsieur et Madame Spindler. Des pistes de réflexion ont été définies : création d'une visite guidée semblable aux *Clefs de Figeac*, ouverture et balisage d'un ou deux chemins pédestres autour du village. Une commission réunissant les personnes intéressées et concernées sera organisée prochainement.

Création d'un point Poste + alimentation : Laurent Martin suit ce dossier qui avance bien. La Poste prendrait en charge le salaire (mi-temps), les travaux et le mobilier. Le local affecté serait le local des Associations (ancienne Mairie). La commission d'attribution siègera en mai et rendra sa décision.

Fleurissement du village : Il est précisé que les enfants des « Roitelets » souhaitent participer au fleurissement.

Remerciements : En son nom propre et au nom du Conseil Municipal, le Maire, Laurent Martin, tient à remercier les gens du village qui aident les conseillers municipaux dans les diverses tâches qu'ils ont à gérer.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance du Conseil est levée (22 h 00).

La parole est donnée aux auditeurs présents à cette séance :

- Yves Kadjati, qui travaille sur **le dossier navette scolaire**, indique qu'il a pris rendez-vous avec M. Mellinger pour le transport scolaire car celui-ci n'étant plus financé par le Conseil Général, la Mairie devra en supporter ce coût.